

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DU MEINE AU SAINTOIS  
S.I.V.U. DE LA HAUTE MOSELLE  
42 Route de Lebeuville à BAINVILLE AUX MIROIRS**

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU LUNDI 04 AOÛT 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 04 août à 20h30

Le Comité Syndical du S.I.V.U., convoqué par Monsieur Maurice BARBEZANT Président du SIVU de La Haute Moselle, **était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances.**

**Date de la convocation :** 28 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 14    Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 13

Titulaires présents : SCHLACHTER Marie, FRANÇAIS Martine, DOUMAZANE Loïc, TRUCHOT Martine remplace VUILLAUME Sandrine, FRANCOIS Stéphane, MICHEL Florent, MAHIEUX Stéphane donne pouvoir à MICHEL Florent, BARBEZANT Maurice, GENET Nicole suppléante de BERTRAND Pierre, MEYER Brigitte, BUZZI Claude remplaçant RICQUE Katy, THAIZE Patricia, BRUSSEAUX Bénédicte.

Maire présente : BRETON Clara

Désignation du secrétaire de séance : DOUMAZANE Loïc.

### **Délibération 20/2025 : Décisions de modifications budgétaires**

Vu les avances versées sur les lots charpente, menuiserie extérieur et électricité, du marché travaux du groupe scolaire de la Moselle Sauvage et le besoin d'ouvrir des crédits au chapitre 041,

Vu les transports méridiens pris en compte en année civile 2025 lors de la conception du budget et non en année scolaire 2024/2025 entraînant une majoration des frais de transports,

Vu les inscriptions de 2 agents à la formation BAFA qui démarrera en octobre 2025 entraînant un surcoût en heures et frais de formation non prévu,

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus Monsieur le Président proposent les modifications budgétaires suivantes :

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (041) : Immobilisations corporelles en c	267 881,71	238 (041) : Avances versées sur comm.immo.c	267 881,71
	<b>267 881,71</b>		<b>267 881,71</b>

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6413 (012) : Personnel non titulaire	3 000,00		
6558 (65) : Autres contributions obligatoire	4 770,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	-7 770,00		
	<b>0,00</b>		

<b>Total Dépenses</b>	<b>267 881,71</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>267 881,71</b>
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le Comité Syndical **DECIDE**, à l'unanimité de valider ces modifications.

Le secrétaire de séance  
Loïc DOUMAZANE

Fait et délibéré en séance,  
Le Président,  
Maurice BARBEZANT

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et publication.